

VOTRE ÉDITION

Édition de Reims

Suppléments

ECONOMIE

DE LA VIGNE À LA COUPE



ZOOM



10

REIMS ET SA RÉGION

ÉDUCATION

Le lycée Clemenceau en lien avec Nagoya

REIMS Profitant du récent jumelage, l'établissement renforce ses échanges avec le Japon.

Le lycée Clemenceau de Reims renforce un peu plus ses liens avec le Japon. Jeudi, le proviseur Christian Berrehouc a été reçu à l'hôtel de ville par Benjamin Develey, adjoint au maire chargé des relations internationales et européennes, et Dimitri Oudin, président de Reims Rayonnement international. Il s'agissait d'accueillir chaleureusement Itaru Kobayashi, directeur de l'International junior and senior high school de Nagoya.

56 places sont ouvertes en Seconde pour apprendre le japonais ; Clemenceau est le seul lycée de l'académie à proposer cette option



Le proviseur du lycée Clemenceau et son homologue d'un établissement de Nagoya, Itaru Kobayashi, ont été reçus à l'hôtel de ville jeudi dernier pour marquer ce rapprochement nouveau.

« Les échanges avec un lycée de Yokohama étaient en train de s'effriter, précise le chef d'établissement rémois. Aussi avons-nous décidé de nous appuyer sur le jumelage récent entre Reims et Nogoya pour relancer quelque chose de solide ». M. Kobayashi s'est lui aussi réjoui de ce rapprochement, qui pourrait passer par l'art, la peinture et la musique, ce dernier domaine lui étant

particulièrement cher (il est un pianiste chevronné). Une hypothèse qui convient bien à M. Berrehouc, puisqu'elle correspond à une spécificité de Clemenceau. Le français est l'une des langues que choisissent les élèves japonais, « après l'anglais bien sûr », souligne M. Kobayashi, mais au même niveau d'option que le chinois. Les jeunes se recevront à tour de rôle

au cours de l'année scolaire, dans le respect des échéances de chacun. Côté français, rappelons qu'il n'y a que 56 places en classe de japonais à l'entrée en Seconde et que Clemenceau est le seul établissement de l'académie à le proposer. Et le proviseur de préciser : « Ce n'est pas moi qui décide des affectations. Je laisse cette tâche délicate au rectorat. » ■

ANNE DESPAGNE